

Services publics : constats et propositions

Le bulletin de l'association
Gleizé citoyenne et solidaire

L'écho du citoyen
n°7 – avril 2012

« *Il n'est de richesse que d'homme* »

Jean Bodin, philosophe et économiste (1529-1596)

Edito

L'urgence du redressement

Notre table-ronde du 10 janvier a montré une situation des services publics plus dégradée encore que nous ne pouvions le craindre, tant du point de vue du travail des agents que de la qualité du service rendu aux usagers. D'ailleurs, ce sont les deux faces d'une même réalité.

Qu'ils soient administratifs ou marchands, la récession renforce encore l'utilité de ces services publics, puisqu'ils organisent la solidarité dans des domaines essentiels comme la Justice, l'éducation, la santé, le logement social, les transports publics, la Poste, la distribution de l'eau et l'assainissement...

Depuis une vingtaine d'années la recherche de la rentabilité à court terme se traduit par la privatisation, la centralisation des décisions, la réduction des effectifs et des moyens. Plus les résultats de cette politique néo-managériale sont négatifs et plus les décideurs aggravent la situation par de nouvelles mesures d'austérité, qui dégradent encore la qualité du service rendu. Comme ces services ont une importance essentielle, tant pour les particuliers que pour les entreprises, les quelques "économies" ainsi réalisées le sont au prix de pertes de production et de revenus bien supérieures. Au final, cette politique produit – et maintenant aggrave – la récession ! Certes, l'argent public est rare, mais raison de plus pour l'utiliser à bon escient ! Le financement des services publics marchands doit être équilibré, mais ne pas dégager des profits. C'est ainsi qu'ils sont efficaces, ne gaspillent pas l'argent public, mais profitent au contraire à tous les usagers. (suite p2)



Sommaire :

- L'urgence du redressement
- Pour une Commission Consultative des Services Publics Locaux démocratisée et élargie
- Peut-on faire ses courses en utilisant les transports en commun ?
- Pour un retour de l'eau en régie publique
- Lettre ouverte à Mme Lamure
- Un point multiservice à OUILLY ?



(suite de la p1) Nous ne nous résignons pas à cette situation dégradée mais démontrerons, si les électeurs nous en donnent mandat, qu'une relance maîtrisée des services publics ne coûte pas plus qu'elle ne rapporte, à condition d'améliorer à la fois la qualité des services rendus aux usagers, et les conditions de travail des agents. Pour cela, nous prenons l'engagement d'organiser une réelle concertation locale. L'expérience vécue des acteurs de terrain (agents et usagers) doit être le socle du « renouveau du service public » local. Cette première phase permettra de définir les étapes ultérieures.

Pour une Commission Consultative des Services Publics Locaux démocratisée et élargie

Le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) permette aux usagers d'obtenir des informations sur leur fonctionnement effectif, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

La CCSPL de notre agglomération, présidée par le Président de la CAVIL, présente deux défauts majeurs. D'abord, elle ne permet pas une représentation suffisante des usagers, et certaines associations qui y participent (voir la liste sur le site web de la CAVIL) sont inconnues de la très grande majorité des habitants.



Ensuite, cette commission, malgré son nom, ne permet pas une réelle consultation. Les représentants des usagers ne sont, pour l'essentiel, qu'informés des résultats annuels des régies et des délégués, après leur approbation par le Conseil communal. La loi est respectée formellement, mais elle est vidée de tout contenu.

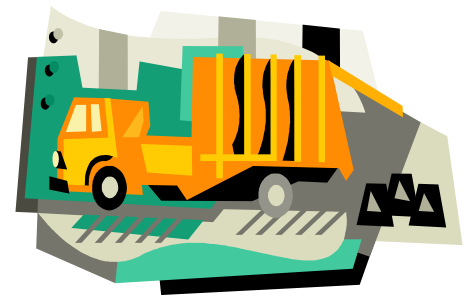
Ce que nous proposons, en vue de démocratiser le fonctionnement de notre CCSPL :

- En modifier la composition actuelle, par l'instauration d'une représentation par tiers (1/3 d'élus, 1/3 de syndicalistes, 1/3 d'usagers) et par l'introduction d'une représentation des syndicats des services publics locaux, à titre consultatif et sur les points qui les concernent.

- Élire des représentants d'associations d'usagers réellement représentatives. Cette élection créera un large débat public contradictoire sur les services rendus.

- Lui donner des pouvoirs d'investigation et de publication, en instaurant par exemple une obligation faite aux délégués de remettre à la Commission les documents demandés contre garantie de confidentialité.

- Élargir son champ de compétence à toutes les activités de service public.



Il faut partir du principe que « tout ce qui n'est pas interdit est autorisé » ! Pour les services publics nationaux, leurs représentants n'auraient pas le droit de vote, mais leur présence permettrait d'évaluer la « qualité publique » de l'ensemble de l'agglomération, en concertation entre tous les acteurs concernés.

Peut-on faire ses courses en utilisant les transports en commun ?

Comment peut-on faire en sorte que la politique des transports, notamment des transports en commun, soit à la hauteur des enjeux auxquels notre agglomération est confrontée ?

Prenons un cas difficile, pour dégager des axes de progression : pourquoi prendre notre véhicule personnel plutôt que les transports en commun pour aller au supermarché ?

Essayons d'imaginer comment

permettre à tout le monde d'aller faire ses courses en bus, quel que soit l'endroit de départ, (le Petit Gleizé, les Grand'Maisons, les Bruyères, Chervinges, Oully, la Chartonnière ou même le Bourg) et de revenir avec deux ou trois sacs bien chargés, sans avoir à les porter 300 m et traverser des voies de circulation avec cette charge au bout des bras. Et sans mettre trois quart d'heure, alors qu'avec sa voiture, cela prend dix minutes.

Ce que nous proposons

Faute de commerces de proximité, nous souhaitons disposer de transports en commun qui présentent les caractéristiques suivantes :

- une desserte suffisante
- des tarifs attractifs
- des arrêts de bus sur le parking du supermarché

Sommes-nous prêts à changer nos habitudes ?



Retrouvez sur notre blog nos articles en version longue, l'activité de l'association et le travail des élus de l'opposition

[http://
www.gleizecitoyenne.
over-blog.com](http://www.gleizecitoyenne.over-blog.com)



DVelec, CC by nc sa, Flickr

Pour un retour de l'eau en régie publique

Depuis bientôt 130 ans, l'agglomération confie la gestion de l'eau à une société privée, la Compagnie générale des eaux (CGE), devenue Veolia environnement. Elle est actuellement le n°1 mondial dans ce domaine, avec pas moins de 35 milliards d'euros de chiffre d'affaires !

Dès 1895, les ennuis commencent. Le Commissaire de police de Villefranche dresse un procès-verbal pour « eau non potable ».

En 1973, malgré les travaux réalisés 3 ans plus tôt par la CGE sur les captages et l'usine d'eau potable, un article du Progrès révèle « des cas de méningites virales et de coliques », en lien

avec une « modification profonde de la nature de l'eau ».

Depuis 2005, la présence d'un taux anormalement élevé de solvants chlorés dans l'eau distribuée est connue, mais les sources de pollutions ne sont toujours pas identifiées à ce jour.

Depuis 130 ans, c'est toujours la même rengaine : les édiles locaux assurent que tout va bien et qu'on peut consommer cette eau sans restriction. A chaque fois, les mesures prises pour améliorer la qualité de l'eau ont été financées par les consommateurs eux-mêmes. Incapable de faire appliquer le principe pol-

leur-payeur, la CAVIL va demander à Veolia d'installer un coûteux dispositif de filtres au charbon actif, ce qui va renchérir un prix du m³ qui figure déjà parmi les plus élevés de France.

Sans compter les 51 branchements en plomb restant, que Veolia s'était engagé à supprimer dès 2009. On pourrait également parler du niveau de pertes dans le réseau classé « mauvais », des pesticides, de l'aluminium, etc.

Ce que nous proposons

Le retour en régie publique pour garantir la distribution d'une eau de qualité, au meilleur coût.



63, rue Olivier Messiaen
69400 GLEIZE
gleizecitoyenne@free.fr



Lettre ouverte à Mme Lamure

Madame,
vous avez décidé de permuter en cours d'année les postes d'ATSEM entre les écoles Joseph Viollet et Benoit Branciard. Nous en prenons acte. Pourtant, reporter ce projet à la rentrée 2012 n'aurait pas signifié le reniement de votre volonté de faire « tourner » votre personnel. Cela aurait tout simplement évité que nos plus jeunes enfants ne soient déstabilisés, et que le patient travail des enseignantes avec leur ATSEM ne soit remis en cause brutalement.

Face à notre inquiétude, vous et vos adjoints avez réagi avec un manque évident de considération. D'abord en qualifiant notre demande de « non-événement », alors que plus de cent familles avaient signé une pétition. Puis en contestant la légitimité de notre demande, comme si l'encadrement de nos enfants ne nous regardait pas. Enfin, en exerçant de regrettables pressions sur nos délégués.

Le 3 novembre prochain, nous accueillerons chaleureusement nos nouvelles ATSEM, assurés que nous sommes de leur compétence et de leur gentillesse. Mais sachez Madame que nous ne sommes pas prêts d'oublier la manière dont vous avez traités vos administrés.

Des parents d'élèves de Gleizé indignés — oct 2011

Un point multi-services à Ouilly ?

Lors du Conseil municipal de février 2012, l'opposition a proposé que soit mis à l'étude l'intérêt et la faisabilité d'installer un point multi-services à Ouilly, où l'on pourrait trouver un dépôt de pain, de l'épicerie de dépannage, un relais poste, des permanences administratives, un accès internet, une photocopieuse, etc.

Cette proposition a été unanimement rejetée par la majorité municipale, au prétexte que d'une part cela serait inutile, étant donné la grande surface prévue dans la ZAC d'Épinay, et d'autre part parce qu'un tel commerce ne serait pas rentable économiquement.

Nous pensons au contraire que le service rendu serait tel qu'il justifierait une aide fonctionnelle de la Mairie. Le but n'est pas de gagner de l'argent, mais de créer un espace social, permettant aux habitants du quartier de se rencontrer, et de ne plus dépendre d'un moyen de transport pour toute une série de petits besoins quotidiens.

De tels points multi-services existent déjà un peu partout en France, avec le soutien des Chambres de commerce, de grandes entreprises (comme la SNCF) ou des collectivités territoriales. On les trouve aussi bien dans les communes rurales que dans les quartiers isolés de certaines villes.

C'est un choix politique, qui demande de la volonté et une certaine vision de l'action municipale, qui semble faire défaut à la droite aux commandes de la commune depuis 23 ans !



Bulletin d'adhésion

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Mail _____

Accompagnez ce bulletin d'un chèque de **20 €**, à l'ordre de Gleizé citoyenne et solidaire, et envoyez le tout au siège de l'association : 63, rue Olivier Messiaen 69400 GLEIZE.

Vous pouvez également nous envoyer :

- vos remarques, suggestions ou analyses, sur tous les sujets concernant Gleizé
- un chèque de soutien (pour aider à financer ce bulletin, par exemple)